

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 avril 2015**  
~~~~~

**29ÈME CONCOURS DES VINS DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT**  
**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - MONTANT DES PARTICIPATIONS PRIVÉES**  
**ET DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 avril 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations : Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Jean-François SOTO, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET

Excusés : M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Lucie TENA

Absents : Madame Véronique NEIL, M. Philippe MACHETEL, M. Jean-Claude MARC

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes, en particulier sa compétence en matière de développement économique,

Vu que la communauté de communes organise en 2015 la 29<sup>ème</sup> édition du Concours des Vins de la Vallée de l'Hérault, qui a vocation à faire une promotion individuelle et collective des meilleurs vins de notre territoire,

Vu que le montant de l'opération, voté dans le cadre du BP 2015, s'élève à 102 000 € TTC,

Considérant que cette valorisation se fait principalement par la mise en place d'un plan de communication pour la diffusion des résultats : achats d'encarts publicitaires dans la presse locale et nationale spécialisée, diffusion d'un palmarès avec l'ensemble des gagnants, impression de médailles adhésives sur les bouteilles primées, soirée de remise des prix, etc,

Considérant qu'elle trouve également son prolongement dans d'autres actions menées par la communauté de communes, en particulier dans le cadre de « A vivre ! la Foire-Expo », organisée chaque année, ou bien des actions oenotouristiques portées par l'Office de tourisme intercommunal (vinothèque, relations presse, etc),

Considérant qu'au delà de l'aspect promotionnel, le concours des vins est un excellent moyen de créer une dynamique territoriale dans une atmosphère conviviale, permettant aux viticulteurs de comparer leurs produits et d'échanger sur leurs pratiques,

Considérant que depuis 2004, la communauté de communes enregistre un nombre croissant de participants, confirmant l'ancrage territorial de ce concours et l'intérêt des producteurs pour cette opération, comme en témoigne le document ci-annexé,

Considérant qu'il est donc proposé à l'Assemblée de valider l'organisation de l'édition 2015,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci-dessous,

**Communauté de Communes  
Vallée de l'Hérault**



### Plan de financement prévisionnel

#### 29ème concours des vins de la Vallée de l'Hérault

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Communication & insertions pub.	76 000,00 €	75%	Conseil général de l'Hérault	6 000,00 €	6%
Organisation du concours	25 000,00 €	25%	Conseil régional Languedoc-Roussillon	20 000,00 €	20%
Imprévus	1 000,00 €	1%	Participations privées	6 000,00 €	6%
			<b>PART FINANCEURS / PRIVÉS</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>31%</b>
			<b>PART CCVM</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>69%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>102 000,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>102 000,00 €</b>	<b>100%</b>

- de solliciter en conséquence le soutien financier :

\*du Conseil Général de l'Hérault pour un montant de 6 000 €,

\*du Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour un montant de 20 000 €,

- de fixer en outre les montants suivants à percevoir :

\* au titre de la participation des caves au Concours :

.15 € TTC/produit présenté au titre de la participation des caves au Concours (recettes privées),

.15 € (tarif réduit pour les membres du jury) ou 35 € TTC/personne (tarif grand public) par repas de remise des prix,

\* au titre de l'impression des médailles adhésives commandées pour les vins primés :

. une facturation de 8 € HT le mille maximum (les 2000 premières médailles étant offertes par la communauté de communes),

- d'autoriser le Président à modifier si besoin, et sans augmentation de la dépense, le plan de financement proposé,

- de confier la coprésidence du jury du concours des vins 2015 au Président de la communauté de communes et à Monsieur BIAU Guillaume, œnologue du territoire et à ce titre, les autoriser à nommer les membres du jury parmi les professionnels et amateurs avertis,

-de fixer à 1/3 maximum des produits présentés le nombre de médailles, toutes confondues, pouvant être attribuées,

- d'autoriser Monsieur le Président à engager et signer toutes les décisions afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1136 le 30/04/15

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150427-lmc171562-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



## **Bilan Concours des vins de la Vallée de l'Hérault 2014**

L'année 2014, fut une nouvelle fois un succès avec un nombre important de producteurs présents et de vins présentés, venant ainsi confirmer l'ancrage territorial du concours et sa reconnaissance par la profession :

- 64 caves particulières ou coopératives participantes
- 236 produits présentés (AOC, vins de pays, blancs, rosés, rouges) ; soit un nombre de produits présentés d'environ 3,8 par producteur
- Une stricte sélection effectuée par 140 dégustateurs (viticulteurs, œnologues, restaurateurs, journalistes, consommateurs passionnés) ; ce chiffre est en augmentation régulière
- 66 médailles décernées soit un tiers de produits participant gagnants

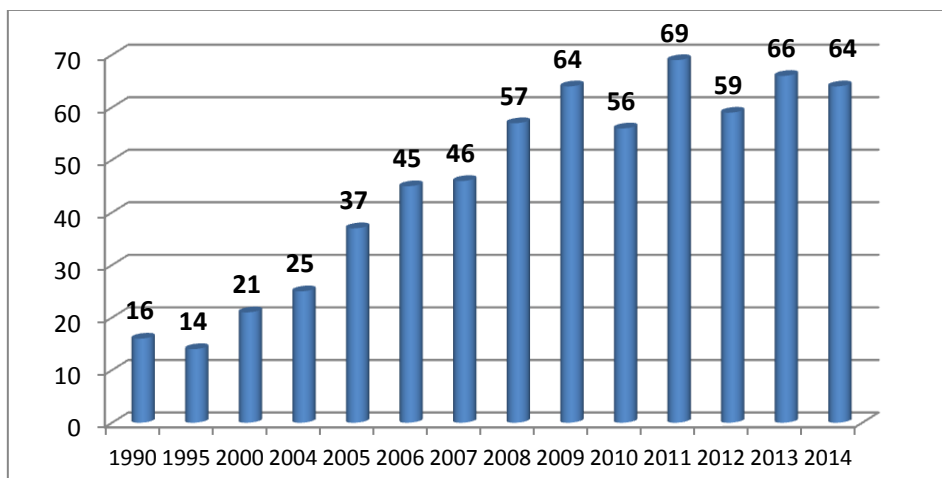
L'année 2014 a été marquée par une évolution majeure : celle du document de promotion du palmarès de l'année.

En effet, depuis 2004, le palmarès du concours était diffusé sous la forme d'une carte du territoire recto-verso avec la liste du palmarès et la localisation des domaines primés. En 2014, la carte des vins a évolué en LIVRET PALMARES pour mieux valoriser les produits gagnants.

Pour chaque vin, on retrouve ses caractéristiques, sa photo, et les coordonnées du vigneron. Une carte sera toujours disponible à l'intérieur pour localiser les domaines. Avec une impression à 38 000 exemplaires, le livret palmarès a reçu un écho très favorable auprès du public et des vignerons.



### **Evolution du nombre de producteurs participant au Concours des vins**



### **Evolution du nombre de produits présentés au Concours des vins**

